

# Règles et obligations moniteurs

#### **Formation**

- Moniteurs : jump-in + minimum 1 cours de formation tous les 2 ans.
- Sous-moniteurs : jump-in au minimum, conseillé idem moniteurs
- Le coach JS et le RT (= responsable technique gym) s'occupent du suivi des cours de formation et de perfectionnement. Ils encouragent les moniteurs à se former JS.
- L'année d'échéance du JS, le cours de perfectionnement est obligatoire.

#### **Nomination**

- Selon les statuts, tous les 2 ans, les moniteurs sont nommés lors de l'assemblée générale.
- Le comité technique gym nomme un moniteur responsable par groupe.

#### Obligations du moniteur responsable

- Le moniteur responsable tient à jour la liste de présence des gymnastes, des aides et des moniteurs lors de chaque leçon selon le principe suivant : une feuille de janvier à juin (en fin d'année scolaire la transmettre directement au RT) puis une feuille d'août à décembre (à transmettre au RT juste avant le spectacle de décembre)
- Le moniteur responsable transmet dans les plus brefs délais les modifications d'effectif de son groupe au responsable des Etats ; pour une démission, un mail suffit, pour une arrivée par une feuille d'admission remplie par le gymnaste.
- Le moniteur responsable doit s'assurer que les nouveaux gymnastes sont équipés de tenues de société avant les concours.
- Le moniteur responsable doit récupérer rapidement les tenues de société des démissionnaires et les transmettre au responsable des tenues.

## Aspect sécuritaire

- Pas de gymnaste mineur dans la salle sans responsable majeur.
- Les entraînements doivent être annulés si pas de responsable majeur → avertir le RT
- Le moniteur sort le dernier de la salle de gym et du complexe communal.
- Le moniteur prend les mesures nécessaires pour éviter que les gymnastes utilisent les engins sans surveillance. Il définit l'utilisation des engins : début, pause et fin.
- Le moniteur veille au respect de la discipline et des règles socialement admises au sein du groupe.
- Le moniteur doit en tout temps mettre en adéquation la capacité du gymnaste, son état de forme et la difficulté des éléments à apprendre (ne pas brûler les étapes).
- Le moniteur tient à jour une liste des téléphones des parents et la prend toujours aux leçons.
- En cas d'accident, avertir les parents puis le RT ou à défaut le président.

### <u>Généralités</u>

- Le moniteur respecte les horaires des leçons.
- Le moniteur veille au rangement correct dans le local matériel.
- Le moniteur participe aux séances externes, aux comités techniques et à l'AG avec assiduité.
- Le moniteur doit avoir une attitude irréprochable et s'engage à respecter en tout temps les présentes règles et obligations.

Lignes directrices élaborées par le CT gym du 2.4.2012 et approuvées par le CS du 2.5.2012. Règlement modifié par le CS du 23.02.2017.